



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 107

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : mairie@plumaugat.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 21 Mars 2019

RESUME CM DU 12 Mars :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Participation frais de fonctionnement Ecole Sacré-Cœur : renouvellement convention : M. le Maire fait part au CM que la convention forfait communal est arrivée à son terme (signée pour 3 ans). Cette convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école du Sacré Cœur. M. le Maire indique qu'après discussion avec les représentants de l'OGEC, il est proposé de maintenir le montant du forfait par élève. Après délibération, le CM fixe le montant à 655 € par élève résidant à Plumaugat et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention pour 3 ans (années scolaire 2018/2019 – 2019/2020 – 2020/2021).

Comptes administratifs 2018 : Le CM approuve les comptes des différents budgets de l'année 2018.

Budgets primitifs 2019 : Le Budget de la commune et les budgets annexes votés par le CM seront présentés dans le bulletin de juin.

PELE – MELE :

1 – Besoin d'être aidée dans votre vie quotidienne (aide-ménagère, portage de repas, bricolage – jardinage, professionnels de santé, ...) l'**ASAD Mené Rance** est là pour vous accompagner. 24h / 24, 7 jours / 7, y compris dimanche et jours fériés. Pour plus de renseignements, 1, rue du 19 Mars 1962 à BROONS ou 16, rue de Dinan à CAULNES. Tél. : 02.96.84.63.43

2 – **LISTE ELECTORALE :** Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 du REU (Répertoire Electoral Unique) : Afin de participer à la vie électorale, les lois de 2016 ont réformé les modalités d'inscription sur les listes électorales et institué un Répertoire Electoral Unique. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes. Désormais les électeurs pourront demander à s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant un scrutin seulement à partir de 2020. Toutefois à titre transitoire dans le cadre des élections Européennes de 2019, la date limite des demandes d'inscription est fixée au 30 mars 2019. Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de compléter un formulaire disponible en mairie. Il sera demandé de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Tous les jeunes ayant effectué la démarche de recensement à l'âge de 16 ans seront automatiquement inscrits à leur majorité.

3 – **ENEDIS** rappelle que le propriétaire ou occupant d'un terrain situé à proximité d'une ligne électrique doit veiller à

l'élagage régulier des branches afin d'éviter les ruptures de câbles et les coupures de courant.

4 - **L'INSEE réalise une enquête** du 28 mars au 30 avril 2019 sur les loyers et les charges. Dans ce cadre, vous serez peut être interrogé par Mme Anne LE COULS enquêtrice de l'INSEE qui sera munie d'une carte.

5 - **L'INSEE réalise une enquête** du 1^{er} février au 15 avril 2019 sur le cadre de vie et la sécurité en France métropolitaine. Dans ce cadre, vous serez peut être interrogé par Mme Anne LE COULS enquêtrice de l'INSEE qui sera munie d'une carte.

6 – **Les classes 9** préparent le banquet du 21 Avril, Les invitations ont été lancées. Si vous avez été oubliés ou si vous connaissez quelqu'un qui a été oublié, contactez Philippe PACÉ (02 96 83 13 50)

7 – **Le Timbre fiscal électronique** peut remplacer le timbre fiscal papier. Il peut s'acheter sur : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou auprès des buralistes agréés et donc auprès du Bar l'Herminette. Les timbres fiscaux papiers ne sont plus en vente et ils ne seront plus utilisables après le 30 juin. Les timbres amendes ne sont pas concernés par cette dématérialisation.

8 – **TNT : le 26 mars** les fréquences de la TNT changeront, les téléspectateurs équipés d'une antenne râteau, risquent de perdre une partie des chaînes. Pour y remédier, il conviendra d'effectuer une recherche de chaînes à partir de la télécommande du téléviseur ou de son adaptateur TNT

9 – Le CLPS organise une réunion d'information sur les **formations pour adultes** le vendredi 29 mars à 10h00 à la médiathèque de Broons

Portes Ouvertes

1 – **PLUMAUGAT :** Porte-ouverte à l'école du Sacré Cœur samedi 30 mars de 10H00 à 13H00.

2 – **MONTAUBAN DE BRETAGNE :** Porte-ouverte au Lycée La Providence Vendredi 29 mars de 17h00 à 19h00 et samedi 30 Mars de 9h00 à 12h00.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

Horaires de la Bibliothèque : mercredi 15 h 00 - 17 h 30
et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

Festivités / Vie des associations de Mars et Avril :

Samedi 23 mars : Banquet des Chasseurs
Dimanche 24 mars : Commémoration du 19 mars
Dimanche 24 mars à 15h30 : concert à l'Eglise avec les
chorales Cœur d'Arabesque de Broons et Vitamine C
de Coëtmieux
Samedi 30 mars : Théâtre de l'APEL
Dimanche 31 mars : Course nature Plumaugat Athlétisme
Samedi 6 avril : Repas des Taupes à Plum' (à emporter)
Dimanche 7 avril : Loto du Club du Bon Accueil
Samedi 13 avril : Concert de la Fanfare
Dimanche 21 avril : Banquet des Classes 9
Dimanche 28 avril : Pêche populaire du Comité des Fêtes

Dans le canton

Samedi 23 mars : AG du Crédit Mutuel (Agence Caulnes)
Vendredi 29 mars 19h00 à Plumaugat : Bol de riz

Football:

Equip A

A l'extérieur

7 avril à 15h30 contre Vallées FC Jugon

28 avril à 15h30 contre Le Hinglé AS

A domicile

24 mars à 15h30 contre Caulnes Rance Foot

14 avril à 15h30 contre Yvignac US

Messes :

Dimanche 24 mars à Plumaugat à 10h30 (commémoration
du 19 mars)

Dimanche 14 avril à Caulnes à 10h30 (rameaux)

Samedi 20 avril à Caulnes (veillée pascale)

Dimanche 21 avril à Plumaugat (banquet des classes 9)

Prochaine réunion de CM : non définie



Vous avez plus de 60 ans et avez besoin d'aide au quotidien ou vous vous posez des questions sur le financement de la dépendance ?

Le département des Côtes d'Armor peut vous aider :

- afin de pouvoir rester chez vous le plus longtemps possible : aides pour le maintien à domicile ;
- afin de pouvoir financer une partie de vos frais de séjour au sein d'un EHPAD (séjour temporaire pour soulager un aidant ou définitif), au sein d'une résidence autonomie ou au sein d'une famille d'accueil agréée par le Département.

Des professionnels du Département seront à votre disposition lors de la réunion d'information organisée le

28 mars 2019 à 14 h 30 à la salle des fêtes de Broons.

Ce moment sera l'occasion de répondre à toutes vos questions.